



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation	Ch136A
Utilisation de la préparation	Impression jet d'encre.
Synonyme(s)	ColorSpan 0901147-002
Famille chimique	Mélange d'acrylate/polymère/pigment
N° CAS	Mélange
Identification de la société	Hewlett-Packard Luxembourg SCA 7a Rue Robert Stümper Luxembourg Téléphone 352 49 92 61 Service HP chargé des effets sur la santé (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-503-494-7199 N° d'appel du support client HP (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 E-mail: hpcustomerinquiries@hp.com Numéro téléphonique du centre anti-poison 32 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification	Xi, R36/38, R52/53
Effets aigus sur la santé	
Contact avec la peau	Eviter le contact avec la peau. Le contact avec la peau provoque des irritations.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux.
Inhalation	Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes de ce produit. L'inhalation des vapeurs ou des brumes du produit peut être irritante pour le système respiratoire.
Ingestion	Dans des conditions normales d'utilisation, l'ingestion de vapeur n'est pas une voie d'exposition majeure. Nocif en cas d'ingestion.
Effets potentiels sur la santé	
Mode d'exposition	Les risques d'exposition dans des conditions normales d'utilisation s'effectuent par la peau et les yeux et par inhalation
Dangers physiques	Non classé comme présentant un risque physique.
Dangers pour la santé	Irritant pour les yeux et la peau.
Dangers pour l'Environnement	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant/substance	Numéro CAS	% en poids	Numéro UE	Classification UE
Acrylic Acid, Monoalkyl, Alkylaryl Ester	3076-04-8	10-30	221-351-8	Xi, N, R36/37/38, 51/53
Multifunctional Acrylate	84170-74-1	10-30		Xi, R36/38
Caprolactame (n-vinyl)	2235-00-9	10-30	218-787-6	Xi, Xn, R22, 36
Substituted Phosphine Oxide	75980-60-8	1-5	278-355-8	Xn, R52/53, 62
2-Benzoyl-2-Dimethylamino-4-Morpholinobut	119313-12-1	0-1	404-360-3	N, R50/53

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation	Amener immédiatement la personne au grand air Si la personne affectée ne respire pas, administrer de la respiration assistée. En cas de difficulté respiratoire, administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.
-------------------	---



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Contact avec la peau	En cas de contact, retirer immédiatement les vêtements contaminés et nettoyer la peau à grande eau. Laver les vêtements séparément avant réutilisation. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau. Donner plusieurs verres d'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair et méthode	> 95 ° C (> 203 ° F) Coupe fermée;
Matériel/instructions de lutte contre l'incendie	Enlever les conteneurs des zones présentant des risques d'incendie si cette pratique est sans danger. Ne pas toucher le matériau répandu. Pas de feux de signalisation, pas de flamme et ne pas fumer dans la zone de danger. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risques. Utiliser un jet d'eau pour diminuer les vapeurs. Isoler la zone jusqu'à ce que l
Moyen d'extinction approprié	Produit chimique sec, mousse, gaz carbonique. Ne pas utiliser d'eau. Utiliser de l'eau pour rafraîchir les récipients exposés à l'incendie et pour protéger le personnel.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Risques inhabituels de feu & d'explosion	L'incendie peut produire une fumée épaisse, irritante.
Produits de combustion dangereux	Monoxyde de carbone et gaz carbonique.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux. En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Précautions en matière d'environnement	Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.
Méthodes de nettoyage	Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants (sauf pour l'hydrazine).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes de ce produit. Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel.
Stockage	Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à distance d'oxydants puissants. Ne pas entreposer près des acides. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir hors de portée des enfants.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle	
Protection respiratoire	Veiller à une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Protection des yeux	Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection). Équiper le voisinage immédiat de la zone de travail d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination rapide.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.
Mesures d'hygiène	Éviter tout contact de cette substance avec la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Non disponible.
État physique	Liquide.
Formule	Liquide.
Couleur	Magenta
Odeur	Caractéristique.
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point d'ébullition	> 100 ° C (> 212 ° F) (@ 760mmHg)
Point d'éclair	> 95 ° C (> 203 ° F) Coupe fermée;
Inflammabilité	Non disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % en volume	Non disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieure, % en volume	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	< 0.1 g/g
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Viscosité	10 - 30 cP
Densité de la vapeur	> 1
Taux d'évaporation	< 0.05 AcBu
Point de fusion	Non disponible.
Point de congélation	Non disponible.
Température d'autocombustion	Non disponible.
densité	1.02 - 1.1
COV	< 95 g/l

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Situations à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Exposition au soleil.
Produits à éviter	Acides forts, alcalis et agents d'oxydation.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone et gaz carbonique.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse peut se produire.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité chronique	L'exposition prolongée provoque une irritation locale de la peau et des muqueuses, et spécialement des yeux.
Tératogénicité	Aucun.
Autres informations	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité en milieu aquatique	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique.
-------------------------------------	---

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions pour l'élimination	Empêcher que ce produit ne s'écoule dans les égouts ou les réserves d'eau. Éliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.
--	---

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

IMDG

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

IATA

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

Général non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage

Contient

2-Benzoyl-2-Diméthylamino-4-Morpholinobutyrophenone, Acrylic Acid, Monoalkyl, Alkylaryl Ester, Caprolactame (n-vinyl), Multifunctional Acrylate, Substituted Phosphine Oxide

Symbole(s)



Irritant

Phrase(s) R

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16. AUTRES DONNÉES

Informations relatives au fabricant

Hewlett-Packard
11311 K-Tel Drive
Minnetonka, MN 55343 US
Informations sur le produit 1-800-925-0563



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Liste des phrases R pertinentes

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique.
R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

Clause de non responsabilité

La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.

Date de publication

le 28-02-09

Explication des abréviations

ACGIH	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland Open Cup
DOT	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
TPN	Programme National de Toxicologie
OSHA - Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
STEL	Limite d'exposition à court terme
TCLP	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
COV	Composés Organiques Volatils